

COMMUNAUTE DE COMMUNES
PAYS DE FORCALQUIER-MONTAGNE DE LURE

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE N°7/2019 DU 3 OCTOBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf, le jeudi 3 octobre à 18 heures, les membres composant le conseil communautaire, dûment convoqués le 27 septembre 2019 se sont réunis dans la salle du conseil municipal de Forcalquier, sous la présidence de Monsieur Khaled Benferhat.

Étaient présents :

FONTIENNE : Jean-Michel PAUL

FORCALQUIER : Odile VIDAL, Christiane CARLE, André BERGER, Jacques LARTIGUE, Éric LIEUTAUD, Jacques HONORE, Jean-Louis PIEGELIN

MONTLAUX : Camille FELLER

NIOZELLES : Christophe LOPEZ

ONGLES : Maryse BLANC

REVEST-SAINT-MARTIN : Nadine CURNIER

SAINT-ÉTIENNE-LES-ORGUES : Khaled BENFERHAT

SIGONCE : Fabrice MAILLET

Étaient absents :

M. MAS

Mme BIOUS

M. CASTANER

POUVOIRS de :

M. MORAND à M. LOPEZ

Mme FOURAULT-MAS à M. PIEGELIN

M. MOROSO à M. LIEUTAUD

Mme BALASSE à M. BENFERHAT

M. USSEGLIO à M. MAILLET

M. MOREL à M. LARTIGUE

M. BOUTET à M. BERGER

Membres en exercice : 25 Membres présents : 14 Pouvoirs : 7 Suffrages exprimés : 21

Jacques Lartigue ouvre le conseil communautaire en remerciant les élus pour leur présence et témoigne de la grande fierté qu'il a de les recevoir dans cette « maison du peuple, chargée d'histoire ».

Il rappelle, l'esprit de résistance contre la stigmatisation de l'autre, le populisme synonyme de replis sur soi et de communautarisme.

L'esprit de résistance s'applique totalement à notre collectivité. Il a permis à des gens de tous horizons politiques de construire ensemble, au-delà de la liberté, les décisions prises par le Conseil National de la Résistance qui sont toujours d'actualité comme notre système de retraite et de sécurité sociale synonyme de solidarité. Je vous le dis : ce qui anime notre collectivité c'est cette solidarité entre les communes qui la composent. Cessons de parler d'hégémonisme de la ville centre, parlons de solidarité. Un exemple, la maison de santé pluriprofessionnelle que nous avons ouverte, elle est la vôtre.

Je nous souhaite des travaux sereins et constructifs. Je ne suis pas inquiet, ils le seront ».

Le président Arnaud Boutet ne pouvant pas assister à l'intégralité du conseil communautaire annonce qu'il ouvre la première partie et laissera ensuite la présidence au 1^{er} vice-président.

Dans le cadre de ses délégations, le président fait un compte rendu des décisions qui ont été prises :

- *Etablir les contrats de travail à durée déterminée et indéterminée dans le cadre des postes ouverts au tableau des effectifs et conventions de mise à disposition du personnel :*
 - Avenant au contrat de Bric Garcia - remplaçant OM ;
 - Signature CDD à Margot Bonnet - RLP ;
 - Signature CDD à Manon Mouftier - MSAP ;
 - Arrêté de recrutement de Thierry Segonne ;
 - Signature du CDD à François Isserel Savary.

- *Prendre des décisions diverses en matière de gestion du personnel, excepté la gestion du tableau des effectifs et les règles relatives au travail et régime indemnitaire :*
 - Autorisation Marion Ferrero, reprise du travail à 80%.

Le compte rendu du conseil communautaire du 23 juillet est approuvé à 20 voix pour et une abstention.

Maryse Blanc est désigné secrétaire de séance.

Arnaud Boutet fait état aux conseillers communautaires des informations qu'il a recueillies lors de la réunion sur le déploiement de la fibre sur notre territoire, organisée la veille par le conseiller régional, David Géhant.

SFR a été retenu comme prestataire pour développer la fibre sur l'ensemble du territoire de la Région. 40 millions d'euros sont prévus pour un raccordement de 100% des habitations en 3 ans. Si l'engagement n'était pas tenu, une pénalité de 130 millions d'euros serait appliquée à l'entreprise.

Pour autant, le territoire ne bénéficiera plus pendant ces 3 ans d'une montée en puissance or les besoins des habitants en débit vont nécessairement augmenter. Il y aura donc des pertes de débits progressivement compensées par l'éligibilité des habitations à la fibre. Le président préconise une information aux habitants.

Par ailleurs, les communes ont l'obligation de procéder à la dénomination et la numérotation des rues en mobilisant la base géographique française, sans quoi les contrats avec les particuliers ne pourront être formalisés.

Jacques Lartigue questionne le président sur l'obligation légale de cette numérotation.

Arnaud Boutet informe qu'il n'y a pas d'obligation légale mais que sans numérotation, aucun abonnement n'est possible. Il faut travailler sans trop tarder, des clients pourront être éligibles dès 2020.

Le président propose que la communauté de communes effectue le travail de fond, donne la marche à suivre, grâce à l'aide du nouveau technicien SIG. Cet accompagnement pourrait éviter aux communes de contractualiser avec la Poste, qui propose ce service moyennant des tarifs de prestation élevés. Sans prendre d'engagement quant au résultat de cette démarche, le président envisage sereinement cette mission communautaire.

La parole est ensuite laissée aux agents nouvellement recrutés par la communauté de communes pour qu'ils se présentent aux élus.

François Isserel-Savary, arrivé au sein de la communauté de communes le 1^{er} septembre 2019 au poste d'instructeur gestionnaire du GAL Haute Provence Luberon est en charge du programme LEADER. Il bénéficie d'une grande expérience dans les programmes Européens et a travaillé de nombreuses années au sein de la Fondation for European Progressive Studies en relation étroite avec les institutions de l'Union Européenne à Bruxelles. En charge de la mise en œuvre puis supervision des relations et partenariats de la Fondation, de la coordination de la stratégie et des outils de communication, il connaît donc les rouages de fonctionnement des programmes communautaires.

Thierry Segonne, technicien SIG arrivé le même jour, a une formation de géomètre topographe et arrive de la commune de Saint Gervais pour laquelle il a travaillé plus de 10 ans.

Il structure progressivement les données géographiques recueillies sur l'ensemble du territoire et propose d'en faire une présentation aux élus à l'occasion d'une prochaine séance, permettant à chacun de mesurer ce que l'outil peut apporter aux collectivités et leurs habitants. Il précise que les données n'ont pas vocation à rester à la communauté de communes, l'information devant être partagée et nourrie par les communes.

A la question de Camille Feller sur les délais de rencontre des communes, il informe qu'il visitera l'ensemble des communes avant la fin d'année.

Eric Lieutaud demande si cet outil peut être à destination du grand public. Thierry Segonne lui fait part de ce qu'il a pu mettre en place pour la commune de Saint Gervais : une application web à travers laquelle, le particulier pouvait naviguer et trouver des informations concernant sa parcelle (superficie, zonage PLU, etc.).

Arnaud Boutet précise qu'une attention particulière doit être apportée afin de respecter les règles de confidentialité du RGPD. Camille Feller se montre très intéressée par ces données qui s'avèreront précieuses.

Le président Arnaud Boutet quitte le Conseil, confiant la présidence à Monsieur Khaled Benferhat, premier vice-président.

Ce dernier procède à l'examen des sujets à l'ordre du jour.

Ordre du jour :

- Sujets soumis à délibération :
 1. Ecole Intercommunale de Musique, de Danse et de Théâtre (EIMDT) : Désignation d'un représentant au conseil d'administration suite à la démission de Sabrina Bioud ;
 2. Création d'un atelier relai - engagement d'un nouveau projet ;
 3. Territoire d'industrie - protocole d'accord ;
 4. Pôle économie tourisme : projet d'accueil d'un service civique ;
 5. Station de Lure : Fixation de tarifs ;
 6. Convention avec l'école de ski français (ESF) pour utilisation du fil neige ;
 7. Demande de subvention relative à la participation à l'émission « la carte aux trésors » ;
 8. LEADER - Projet de coopération transnationale « JOIN : Jobs, Innovation and Networking in Rural Areas » (*Emplois, Innovation et Réseaux en zones rurales*) ;
 9. Appel à projets « solutions alternatives de mobilité en zone peu dense » ;
 10. Appel à projets Vélo et Territoires – conventionnement avec le PNRL.
- Questions diverses

Point n°1 : Désignation d'un représentant au conseil d'administration suite à la démission de Sabrina Bioud

Rapporteur : Khaled BENFERHAT, vice-président délégué à l'animation territoriale

La communauté de communes doit organiser sa représentativité au sein de différents organismes dont le statut peut être associatif ou syndical ou propre à un établissement public.

Par délibération n°49-2014 du 29 avril 2014, le conseil communautaire a désigné ses 2 représentants au sein du conseil d'administration de l'EIMDT :

- Khaled Benferhat,
- Sabrina Bioud.

Par courrier en date du 6 août 2019, Sabrina Bioud a fait part à la collectivité de sa volonté de démissionner de son poste.

Il s'agit aujourd'hui de désigner la personne succédant à Sabrina Bioud, pour représenter avec Khaled Benferhat la communauté de communes au sein du conseil d'administration de l'école de musique.

Deux conseillères communautaires se portent candidates : Sophie Balasse et Odile Vidal.

Il est procédé à un vote à bulletin secret. A l'issue du vote, la répartition est la suivante :

- Nombre total de suffrages exprimés : 21
- Odile Vidal 16 voix
- Sophie Balasse 4 voix
- Vote blanc 1

Odile Vidal est élue pour représenter la communauté de communes au sein du conseil d'administration de l'école intercommunale de musique, danse et théâtre à 16 voix pour.

Point n°2 : Création d'un atelier relai - engagement d'un nouveau projet*Rapporteur : André BERGER, vice-président délégué à l'économie et au tourisme*

Depuis septembre 2018, la communauté de communes a porté pour le groupe Olivier Baussan (OLB) un projet de construction d'atelier en location accession permettant le développement de la production de la « Biscuiterie de Forcalquier ».

En juillet dernier, le groupe Baussan a fait part à la communauté de communes de sa décision d'abandonner le projet de biscuiterie.

Convaincue du potentiel de croissance économique offert par ce projet idéalement situé, la communauté de communes a recherché un nouveau preneur dont l'activité resterait en cohérence avec celle de la biscuiterie voisine. Intéressée par le projet, l'entreprise *SemEUR de Provence* s'est manifestée.

Cette industrie alimentaire de fabrication de produits de boulangerie-pâtisserie, ayant pour nom commercial « *Cum Panis* », souhaite en effet adapter son outil de travail au développement de son activité. L'atelier qu'elle occupe aujourd'hui comme locataire s'avère obsolète sur de nombreux plans (isolation, ventilation, aménagement...). L'entreprise emploie actuellement 10 salariés et envisage de créer 1 ou 2 postes supplémentaires.

La communauté de communes projette de porter la construction de ce nouveau bâtiment, offrant la possibilité à *SemEUR de Provence* d'acquérir le bien par le biais d'un contrat en location-accession. Cette opération permettrait de bénéficier des avantages suivants :

- conserver sur notre territoire une entreprise en plein développement, avec à la clef le maintien et la création de 12 d'emplois ;
- renforcer la filière senteurs saveurs (image, compétences, partenariats) et la filière céréalière en cohérence avec la biscuiterie voisine ;
- renforcer l'image de notre territoire quant aux locaux et aux produits de qualité qui y sont réalisés.

Le projet poursuivi serait maintenu sur les mêmes parcelles que précédemment : G 2228 de 440 m² et G2511 de 250 m² qui appartiennent à la commune de Forcalquier (coût des acquisitions foncières de l'ordre de 110 000 €).

Le changement de prospect implique une redéfinition de l'agencement de l'espace – contraintes liées à l'activité et changement de destination puisqu'à l'activité de production, s'ajouterait un espace boutique (ERP de 5ème catégorie).

L'architecte en charge du projet initial de biscuiterie à remanier n'ayant pas souhaité poursuivre sa mission, son marché a été résilié. Le nouveau preneur s'est déclaré prêt à supporter les frais de maîtrise d'œuvre engagés préalablement qui seront intégrés à son futur loyer.

Compte tenu des règles relatives aux marchés publics, la communauté de communes doit consulter à nouveau pour choisir un nouvel architecte sur ce projet.

Le plan de financement prévisionnel s'établit de la façon suivante :

DEPENSES HT		RECETTES HT		
Acquisition foncière	100 000 €	Conseil Régional CRET	50 000 €	50%
		<i>Autofinancement acquisition</i>	50 000 €	50%
TOTAL FONCIER	100 000 €	TOTAL FONCIER	100 000 €	100%
Frais divers, juridique et taxes liées à la construction	37 000 €	Etat – DETR	200 000 €	25%
Maitrise d'œuvre	65 000 €			
Travaux	650 000 €			
Imprévus et autres frais de construction (études sol, géomètre, raccordements...)	61 375 €	Autofinancement construction	613 375 €	75%
TOTAL CONSTRUCTION	813 375 €	TOTAL CONSTRUCTION	813 375 €	100 %
TOTAL OPERATION	913 375 €	TOTAL OPERATION	913 375 €	100%
		<i>Dont autofinancement total</i>	663 375 €	73%

Le calendrier prévisionnel envisagé est le suivant :

- Consultation Marché Maitrise Œuvre : octobre 2019
- Ouverture des plis : novembre
- Négociation + choix candidat : novembre
- Notification du marché : fin novembre
- Avant-projet sommaire : janvier 2020
- Avant-projet définitif + dépôt du permis de construire : mars 2020
- Obtention du PC : juillet 2020
- Recours des tiers : fin septembre
- Consultation des entreprises pour réalisation travaux : début octobre 2010
- Attribution des marchés : décembre 2020
- Démarrage travaux : janvier 2021 (chantier 9 mois)
- Ouverture de la boulangerie : dernier trimestre 2021.

André Berger complète cette présentation en indiquant que le chiffre d'affaire actuel de la boulangerie atteint presque les 2 millions d'euros. Il indique que le gérant pense que cette nouvelle installation lui permettra d'augmenter son chiffre d'affaire d'environ 20% sur la partie commerce direct de son activité (actuellement 30%).

Éric Lieutaud fait remarquer que le projet a un coût d'environ 2 700 € du m². C'est un atelier coûteux au regard du marché local et demande ce qui justifie le prix.

André Berger souligne que la commande politique est d'installer une activité en entrée de ville par la création d'un bâtiment qui soit en harmonie avec ceux à proximité (biscuiterie, silo emblématique), avec pour ambition un projet architectural de qualité.

Éric Lieutaud poursuit en indiquant que le plan de financement a à nouveau évolué, avec une augmentation de l'autofinancement passant de 57 à 75%.

Le plan de financement a été affiné. Auparavant approché, il est maintenant plus certain, avec une assurance de la DETR pour 2021 et une suppression de la DSIL.

André Berger précise également qu'une bonification de la DETR de 5% est accordée en cas de maintien ou création d'emploi.

Eric Lieutaud demande la raison pour laquelle un appel à projet n'a pas été lancé, 5 boulangeries étant implantées à Forcalquier. Réponse lui est faite que c'est la seule Boulangerie bio déjà implantée localement et qu'il ne s'agit pas de concurrence nouvelle mais de développement d'une activité.

Le montant du loyer sera communiqué quand il sera certain, André Berger indiquant ne vouloir rien annoncer prématurément.

A la question de Christophe Lopez, il est répondu que la TVA est récupérée sur l'investissement.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve à 13 voix pour, 6 voix contre et 2 abstentions l'engagement de ce nouveau projet, valide le calendrier prévisionnel et autorise le président à engager toute démarche consécutive à cette décision.

Éric Lieutaud conclut en indiquant qu'il regrette un manque de transparence et de concertation des élus. Jacques Lartigue l'informe qu'il y a eu concertation et que le projet est partagé par la majorité des élus du conseil municipal.

Point n°3 : Territoire d'industrie - protocole d'accord

Rapporteur : André BERGER, vice-président délégué à l'économie et au tourisme

Le dispositif national Territoire d'Industrie a été conçu pour accompagner des territoires à forte dimension industrielle afin de soutenir et développer ce secteur primordial pour l'économie et l'identité des territoires.

Il s'intègre à la stratégie régionale d'un développement équilibré de l'ensemble du territoire de Provence-Alpes-Côte d'Azur ; au-delà des métropoles, il s'agit d'accompagner l'ensemble des territoires ruraux, de montagne ou périurbains, dans le développement économique, au service de l'emploi.

En comité de pilotage organisé le 2 avril 2019 par la Région, il a été proposé que la Communauté de communes soit partie prenante du territoire dénommé Vallée de la Durance qui se compose des intercommunalités suivantes :

- CA Durance Luberon Verdon Agglomération ;
- CA Provence Alpes Agglomération ;
- CC Sisteronais Buech ;
- CC Pays de Forcalquier-Montagne de Lure.

Ce territoire fait partie des 141 territoires reconnus en France.

Dans ce cadre, les EPCI assureront, avec le concours de la Chambre de commerce et d'industrie, le pilotage et l'animation de proximité de la démarche en lien avec les industriels.

Ils définiront les enjeux du territoire, les ambitions et priorités, mobiliseront les moyens nécessaires pour co-construire un projet de Territoire d'Industrie, assureront un pilotage local réactif et s'engageront à soutenir des actions issues des orientations stratégiques du contrat.

Au-delà de la Région et des intercommunalités, seront signataires du contrat les partenaires économiques (industriels, réseaux consulaires, l'UIMM, etc.), l'Etat, la Banque des Territoires, BPI France, Pôle Emploi, Business France et le cas échéant les Conseils départementaux et les Universités.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire approuve notre inscription au sein du dispositif national Territoire d'Industrie ainsi que le protocole d'accord - contrat du Territoire d'Industrie Vallée de la Durance et autorise le président à effectuer toute démarche consécutive à cette décision.

Point n°4 : Pôle économie tourisme : projet d'accueil d'un service civique

Rapporteur : André BERGER, vice-président délégué à l'économie et au tourisme

Le pôle économie-tourisme organise plusieurs événements qui touchent notamment les activités de pleine nature : fête de la randonnée, animations diverses de la station et de la montagne de Lure, sentier des cueilleurs.

Aujourd'hui, une réflexion est menée sur les objectifs de ces événements pour qu'ils répondent aux enjeux de développement durable (éco tourisme, changements climatiques). Ainsi, il est apparu opportun de solliciter une demande d'agrément pour accueillir un jeune s'engageant dans une démarche citoyenne de service civique. Ces événements doivent répondre tant aux besoins des partenaires que du grand public.

L'ensemble des missions devront être réalisées dans une démarche favorisant la rencontre de la population locale, la consommation locale, les transports les moins polluants, l'état d'esprit « slow tourisme ». Les enjeux climatiques, les contraintes écologiques devront être pris en compte dans les solutions proposées par le jeune citoyen de service civique. De la même façon, la démarche engagée pour mener à bien les missions confiées devra permettre de renforcer la rencontre de différents publics et favoriser la mixité des populations.

Le projet poursuivi permettra à un jeune âgé de 20 à 25 ans (30 ans pour un jeune en situation de handicap) d'accomplir une mission d'intérêt général d'une durée de 9 mois, à compter d'octobre 2019, sur une durée hebdomadaire de 28 h.

Éric Lieutaud demande si un logement lui est proposé, André Berger précise que, dans la mesure du possible, une chambre lui sera proposée au besoin, à la Maison du Tourisme et du Territoire.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire approuve le projet d'accueil d'un service civique et autorise Monsieur le président à effectuer toute démarche consécutive à cette décision.

Point n°5 : Station de Lure : Fixation de tarifs

Rapporteur : André BERGER, vice-président délégué à l'économie et au tourisme

La station de Lure souhaite désormais vendre des affiches et des cartes postales de la Montagne de Lure dans son bâtiment « le caillou ».

Dans le cadre de la gestion de l'équipement, il y a lieu d'approuver les tarifs :

- Cartes postales : 1,50 € / carte
- Affiches de la montagne de Lure : 10 € / affiche

Jean-Louis Piegelin demande le coût d'achat des fournitures. Celui-ci lui sera fourni ultérieurement.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire approuve ces tarifs qui seront mis en place à l'ouverture de la station le 14 décembre 2019 et pour les saisons à venir et autorise Monsieur le président à effectuer toute démarche consécutive à cette décision.

Point n°6 : Convention avec l'école de ski français (ESF) pour utilisation du fil neige

Rapporteur : André BERGER, vice-président délégué à l'économie et au tourisme

Par décret du 19 janvier 2016, les exploitants de remontées mécaniques et de tapis roulant de montagne se voient dans l'obligation, quel que soit leur statut juridique, de disposer d'un système de gestion de la sécurité (SGS). Ce dispositif vise à structurer l'ensemble des moyens, règles, procédures et méthodes mis en œuvre dans l'objectif d'assurer la sécurité de l'activité exercée.

Le SGS doit être soumis aux services de la préfecture au 30 septembre 2019 au plus tard afin d'instruire et de valider le dossier pour permettre une ouverture de la station le 15 décembre 2019.

Dans ce cadre, il est demandé de mettre en place une convention de mise à disposition des équipements de la station auprès des intervenants extérieurs. La station de Lure est équipée d'un fil neige géré en période hivernale par l'école du ski français, l'ESF.

Un projet de convention définissant les conditions d'utilisation du fil neige par l'ESF a été élaboré.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire approuve les termes de la convention proposée et autorise Monsieur le président à effectuer toute démarche consécutive à cette décision.

Point n°7 : Demande de subvention relative à la participation à l'émission « la carte aux trésors »

Rapporteur : André BERGER, vice-président délégué à l'économie et au tourisme

L'agence de développement 04 (l'AD04) a pour vocation de contribuer au développement économique et au dynamisme du tourisme départemental. En partenariat étroit avec les institutions et les professionnels locaux, elle doit renforcer l'attractivité du territoire, notamment en matière de tourisme.

Dans ce cadre, France 3 télévision a sollicité l'AD04 pour le tournage d'une émission « la carte aux trésors » sur la partie sud du département (Haute-Provence et Verdon) en septembre 2019 en vue d'une diffusion au printemps 2020 pendant les vacances scolaires de Pâques (2 à 3 diffusions).

Le programme est illustré par de courts reportages vantant le patrimoine géographique, historique, et culturel de la région visitée. Il s'agit d'une véritable opportunité pour le territoire avec des répercussions touristiques immédiates après diffusion. L'audience est de 2,2 à 2,5 millions de téléspectateurs par émission, plaçant ce programme comme le plus performant du mercredi soir.

Le coût de cette opération s'élève à 50 400 €. Le conseil départemental 04 aide financièrement l'opération à hauteur de 15 000 € et l'AD 04 mobilise 25 400 €. Chaque EPCI concerné est appelé à verser une participation de 2 000 € permettant le bouclage financier de l'opération.

André Berger complète la présentation en indiquant que la diffusion est programmée pour mars 2020. Camille Feller s'interroge sur les lieux de tournage, réponse lui est faite qu'ils sont très secrets.

Christophe Lopez s'étonne que les élus n'aient pas été prévenus. Il lui est répondu que les contraintes de temps et le calendrier des instances ne l'ont pas permis.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve à 19 voix pour et 2 abstentions l'octroi d'une participation d'un montant de 2 000 € et autorise Monsieur le président à effectuer toute démarche consécutive à cette décision.

Point n°8 : LEADER - Projet de coopération transnationale « JOIN : Jobs, Innovation and Networking in Rural Areas » (Emplois, Innovation et Réseaux en zones rurales)

Rapporteur : Christiane CARLE, vice-présidente déléguée à l'aménagement du territoire.

Dans son schéma de développement territorial, la CCPFML a identifié un certain nombre de domaines d'actions spécifiques à son territoire et de chantiers à lancer pour en dynamiser l'activité et l'attractivité.

Le GAL Haute Provence – Luberon (LEADER) est aujourd'hui sollicité pour un projet de coopération internationale sur le thème de l'innovation en matière d'emploi en zones rurales, piloté par un GAL italien et associant des partenaires français, espagnols et finlandais. Ce projet pourrait permettre à la CCPFML de répondre à certains des chantiers du Schéma, en particulier l'un d'entre eux, « *stimuler un entrepreneuriat de territoire* ».

La coopération prévoit des actions communes (mutualisation de moyens, d'expériences, de compétences) et des actions spécifiques selon les besoins de chaque territoire, les unes inspirant et enrichissant les autres.

Ainsi, sur le plan commun, le projet de coopération se propose d'élaborer une étude cartographiant les initiatives originales et innovantes en matière de qualité d'emploi et de filières d'apprentissage et de formation liées aux spécificités de l'emploi sur les territoires partenaires. Elle constituerait ainsi une base de ressources pour chaque partenaire et répondrait à une première piste d'action du chantier identifié au Schéma de développement économique, la « *détection des potentiels d'activité à partir des besoins non satisfaits ou mal satisfaits* ».

Ensuite, au plan local, la CCPFML pourra travailler concrètement à la mise en place de la structure coopérative permettant l'émergence et l'accompagnement d'entreprises dans trois des filières spécifiques à son territoire identifiés par le Schéma : les savoir-faire (protection du patrimoine, artisanat d'art, etc.), les senteurs, les saveurs. Cela répondrait à une seconde piste d'action du chantier, « *élaborer un cadre d'entrepreneuriat coopératif territorial* ».

Le 29 mai dernier, le président de la CCPFML a signé avec le GAL italien un accord de principe pour cette coopération transnationale, sous réserve de son approbation par son Conseil Communautaire.

Une première phase de travail préparatoire devra d'abord permettre à la CCPFML d'affiner la manière dont elle s'insèrera dans le projet global de la coopération.

En termes financiers, l'engagement pour cette phase préparatoire à la coopération serait le suivant :

	Montant total du projet	Financement LEADER	Autofinancement CCPFML
Soutien préparatoire (salarial et frais de déplacement)	6 000 €	5 400 € (90%)	600 € (10%)

Des élus se questionnent sur l'avancée du schéma de développement économique et sur son pilotage. Une restitution a été effectuée auprès des maires. Il convient d'en faire de même pour les élus. Pour ce qui concerne le pilotage, il est mené par plusieurs personnes, élus et techniciens.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve à l'unanimité la mise en œuvre de la phase de soutien préparatoire du projet, autorise le président à solliciter les aides financières auprès du GAL Haute Provence-Luberon et autorise Monsieur le président à effectuer toute démarche consécutive à cette décision.

Point n°9 : appel à projets « solutions alternatives de mobilité en zone peu dense »

Rapporteur : André BERGER, vice-président délégué à l'économie et au tourisme

Les enjeux liés à la mobilité sont fortement prégnants sur notre territoire rural, de faible densité et peu desservi en termes de transports alternatifs à la voiture individuelle. Notre *Schéma de développement économique Forcalquier-Lure 2030*, pointe notamment cette problématique et inscrit les orientations suivantes dans son Axe 2 – *Mettre en œuvre les capacités territoriales et les fonctions support en matière de développement économique* :

2.4 Réinventer les mobilités sur et depuis le territoire

- Stimuler les nouvelles organisations du travail pour permettre la démobilité,
- Favoriser le développement de solutions mutualisées de mobilité,
- Rechercher et mettre en œuvre des alternatives aux mobilités actuelles

En vue de tester une solution innovante répondant à cette problématique, la communauté de communes envisage de s'inscrire dans un partenariat avec la société anonyme *Atchoum*, qui porte une candidature au titre de l'appel à projet engagé par la Région Sud et l'ADEME intitulé « Solutions alternatives de mobilités en zone peu dense » visant à limiter et réduire le recours à la voiture individuelle et à lutter contre l'autosolisme.

La solution proposée par *Atchoum* porte sur l'expérimentation et le développement d'une formule de covoiturage de courte distance et de transport à la demande, en proposant une plateforme de mise en relation entre conducteurs et passagers déclinant :

- Un site internet (www.atchoum.eu) ;
- Une application mobile ;
- Un centre d'appels téléphonique offrant un accès au service pour les personnes non informatisées.

Il s'agit d'une solution de mobilité solidaire, adaptée à une grande diversité d'utilisateurs, en s'ouvrant notamment à un public non initié à l'informatique et à la téléphonie mobile. Elle met ainsi en relation des passagers non motorisés avec des conducteurs actifs sur des trajets réguliers (notamment domicile-travail) ou inactifs et disposés à proposer un accompagnement à la demande sur des trajets ponctuels. L'inscription est gratuite pour les usagers, passagers ou conducteurs, ainsi que l'utilisation de la plateforme de demande de trajets en covoiturage (y compris centre d'appels).

A titre indicatif, la tarification des trajets s'établirait comme suit :

Coûts d'un trajet	le passager paye	le conducteur perçoit
0 à 5 km (forfait)	2,50 € (0,50 €/km)	1,92 €
Lardiers -> St-Etienne-les-O. (12 km)	5,40 € (0,45 €/km)	4,20 € (0,35 €/km)
St-Etienne-les-O. -> Forcalquier (14 km)	6,30 € (0,45 €/km)	6,30 € (0,35 €/km)
Forcalquier -> Manosque (23 km)	9,00 € (0,39 €/km)	7,82 € (0,34 €/km)

La différence entre le prix payé par le passager et la participation aux frais des conducteurs rémunère les frais de notification mails SMS ainsi que la gestion maintenance de la plateforme.

Le projet prévoit également un dispositif de communication et d'animation sur le terrain, indispensable au démarrage du projet, pour s'assurer du meilleur écho auprès des habitants, ainsi qu'une démarche d'évaluation *in itinere* et *in fine*, permettant de définir l'atteinte des objectifs, les pistes d'amélioration et l'opportunité de pérenniser un tel dispositif dans la durée.

La candidature à l'appel à projet est portée par la SA *Atchoum*, la communauté de communes intervenant comme partenaire à travers la convention de partenariat qui prévoit :

- la prise d'abonnement sur une période de 2 ans (durée d'expérimentation opportune), à raison de 5 670 € HT/an ;
- la mise à disposition d'un agent comme « ambassadeur de mobilité » – éventuellement assisté par un service civique la 1^{ère} année – pour une animation et un suivi régulier sur le terrain.

Plan de financement prévisionnel**Maitrise d'ouvrage Atchoum**

Dépenses	Unitaire	Nombre	Total € HT
Module communication standard (1/commune)	240.00 €	13	3 120.00 €
Préparation et animation d'ateliers amont (interacteurs + 1/commune)	500.00 €	13	6 500.00 €
Réunion info et formation interacteurs (secrétaires mairies, MSAP, OTI, réseau asso, CASIC...)	500.00 €	1	500.00 €
Ateliers de suivi-évaluation interacteurs (1 /quadrimestre)	500.00 €	6	900.00 €
Développement des réseaux sociaux et site internet (2 j/mois)	350.00 €	48	16 800.00 €
Co-élaboration Plan de communication, mise en œuvre et communication spécifique et mise en place (2 j/mois)	350.00 €	48	16 800.00 €
Supports communication spécifique	1 000.00 €	1	1 000.00 €
Déploiement plateforme, interfçage avec CCPFML et Ambassadeur mobilité (2j/mois)	350.00 €	48	16 800.00 €
Centre d'appel téléphonique (3j/trimestre) suivi évaluation covoitureurs, covoiturés, acteurs	200.00 €	24	4 800.00 €
Plateforme mise en relation Atchoum sur 24 mois CCPFML	475.20 €	24	11 340.00 €
Total			78 560.00 €

Recettes	Total €	%
Conseil Régional PACA	25 210.00 €	32%
ADEME	25 210.00 €	32%
Atchoum	16 800.00 €	21%
CC Pays de Forcalquier Montagne de Lure abonnement plateforme Atchoum	11 340.00 €	14%
Total	78 560.00 €	100%

Ce partenariat permettrait ainsi à notre communauté de communes d'expérimenter une solution innovante et adaptée, avec un accompagnement conséquent de la Région et de l'ADEME, pour un engagement financier modique (14% de l'enveloppe globale du projet).

Eric Lieutaud compare cette initiative à Blablacar, à une échelle réduite. André Berger précise que les conducteurs sont identifiés améliorant la sécurité des personnes. Jacques Lartigue indique qu'une table ronde sur la mobilité a été organisée, que de nombreux témoignages ont été apportés et que les conducteurs sont très encadrés. Camille Feller rappelle l'existence d'une association à Saint-Étienne-les-Orgues qui œuvre localement poursuivant le même objectif. Maryse Blanc témoigne du besoin réel en la matière. A la question d'Eric Lieutaud sur les distances parcourues, André Berger indique qu'il s'agit de trajets locaux : intracommunautaire et trajet dit « de rabattement » c'est-à-dire pour prendre le train ou le bus.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve à l'unanimité les termes de la convention et autorise le président à prendre un abonnement à ce service sur 2 années, si le projet devait être lauréat au titre de cet appel à projet et à effectuer toute démarche consécutive à cette décision.

Point n°10 : Appel à projets Vélo et Territoires – conventionnement avec le PNRL

Rapporteur : André BERGER, vice-président délégué à l'économie et au tourisme

Notre communauté de communes est, depuis mai 2018, partenaire de la démarche territoriale d'animation du « conseil en mobilité » portée par le Parc Naturel Régional du Luberon avec le concours de l'ADEME ; un dispositif et une démarche proactive qui nous permettent d'explorer voire d'expérimenter de nouvelles pistes et solutions en matière de mobilité douce sur notre territoire.

Dans ce cadre, Le Parc du Luberon a porté un dossier de candidature pour un appel à projets « Vélo & Territoires » lancé par l'ADEME. Ce projet, intitulé « Luberon Labo Vélo » a été déclaré lauréat en avril 2019. Il s'agit d'une belle opportunité pour travailler collectivement au développement de l'usage du vélo pour les déplacements quotidiens, les financements attribués par l'ADEME devant permettre :

- d'élaborer un schéma directeur vélo à l'échelle du Parc définissant les besoins en termes d'aménagements, d'équipements et de services dédiés à la pratique du vélo sur chacun des territoires identifiés ;
- de réaliser un travail d'animation territoriale et de communication grand public sur le sujet pendant 3 ans.

L'ensemble des actions devrait en outre faciliter l'accès aux financements dédiés à la réalisation d'infrastructures cyclables au travers du fonds national « mobilités actives » doté de 350 M€ sur 7 ans. La participation active des intercommunalités au sein du comité de pilotage du programme est une clé déterminante pour la réussite du projet. Il est ainsi proposé d'adhérer au programme à travers la convention proposée qui prévoit une participation financière de 2 000 € par an durant 3 ans, correspondant à une part de l'autofinancement du programme (sachant que le Parc s'appuie en priorité sur le fonds collectifs CEE-TEPCV à hauteur de 58 000 € sur la durée du programme).

Il rappelle également le travail réalisé dans le cadre du conseil en mobilité du Parc Naturel Régional du Luberon pour l'étude de faisabilité d'une liaison douce entre Forcalquier et Saint-Maime, via l'ancienne voie ferrée traversant Mane. Estimé à un million d'euros et nécessitant un autofinancement pour chaque collectivité de l'ordre de 150 000 € seulement, André Berger regrette que cet investissement extrêmement structurant pour le territoire ait fait l'objet d'un refus de la part du maire de Mane.

Aux questions de Jean-Louis Piegelin, il est répondu que l'objectif de cette nouvelle action est de permettre aux populations locales de se déplacer en vélo mécanique ou à assistance électrique, sur le territoire.

Éric Lieutaud rappelle qu'il s'agit du même principe que les voies vertes sécurisées.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- approuve à l'unanimité les termes de la convention proposée,
- désigne MM. Berger et Lieutaud, respectivement élu référent et suppléant pour siéger au sein du comité de pilotage.

Communication

André Berger indique que le territoire a enregistré cet été une diminution de la fréquentation touristique d'environ 20%, ce qui est comparable dans le Luberon et le Verdon. En cause principalement, la canicule et les mouvements sociaux.

Il indique également qu'un nouveau directeur, François Goguet, a été recruté à l'office intercommunal de tourisme et que celui-ci est en lien avec le pôle économie tourisme communauté de communes.

Questions diverses

Aucune question diverse n'étant abordée, Jacques Lartigue conclut le conseil communautaire par les mots suivants :

« J'ai fait un rêve, ce territoire a su se fédérer au sein de la Haute Provence : du Luberon à la Montagne de Lure, du balcon de la Durance au Contadour. Ce rêve est une espérance que ceux qui vous succéderont dans quelques mois le mèneront à bien, car c'est vital pour l'économie de notre territoire, l'avenir de sa jeunesse et pour finir, sa survie. Pour ma part, j'ai espoir car il y a toujours des bonnes volontés et il faut regarder le positif.

A titre d'exemple, j'ai eu l'honneur de piloter durant ce mandat la commission sentier, outil de valorisation du territoire et de son patrimoine en constante évolution, un bel exemple de ce qui fonctionne et qui démontre la complémentarité entre les communes. Ce soir, je vous invite à méditer cette citation d'un grand Homme d'État du 21^{ème} siècle : « L'audace de l'espoir. Voilà le meilleur de l'esprit fédérateur. Avoir l'audace de croire malgré toutes les indications contraires que nous pouvions restaurer un sens de la communauté au sein d'un territoire déchiré ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h.

La secrétaire de séance
Maryse BLANC



Le président de séance
Khaled BENFERHAT

